

Plus de retard scolaire dans les territoires touchés par la pauvreté

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 90 • Décembre 2022



En Centre-Val de Loire, 7,8 % des élèves ayant fait leur rentrée en classe de 6^e en septembre 2019 accusent un retard scolaire d'au moins un an. Les taux de retard sont plus importants dès lors que le collège appartient au réseau d'éducation prioritaire ou lorsque la zone de recrutement du collège recouvre un quartier prioritaire de la politique de la ville. Ils sont également plus élevés dans les collèges publics que dans les collèges privés sous contrat. Pour beaucoup des zones de recrutement où le taux de pauvreté est élevé, le taux de retard à l'entrée en 6^e figure également parmi les plus élevés. Par ailleurs, les inégalités de réussite scolaire selon la catégorie socio-professionnelle des parents sont fortes. Plus la part des cadres parmi les parents d'élèves d'un collège augmente, moins les élèves ont de chance d'être en retard scolaire. À l'inverse, être scolarisé dans un établissement où la part des parents d'élèves inactifs ou au chômage est importante accroît les risques de retard scolaire. Les élèves ruraux sont moins souvent en retard à leur entrée en 6^e que les élèves urbains, notamment dans les centres urbains les moins favorisés socialement.

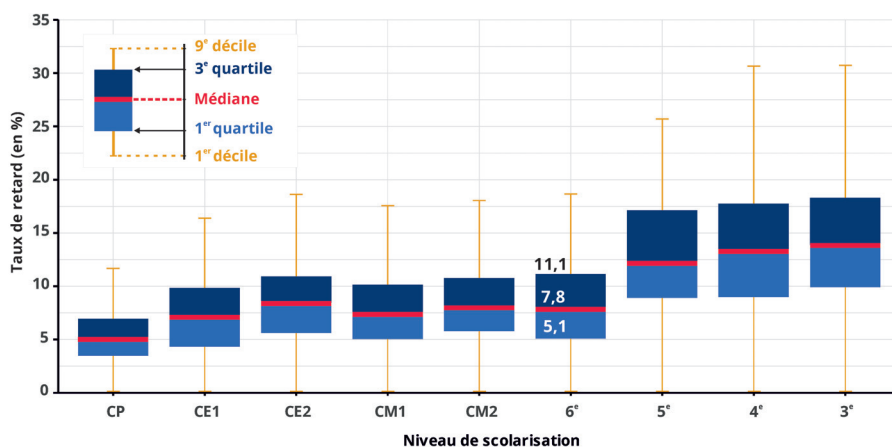
Le retard scolaire en 6^e, marqueur des difficultés scolaires du primaire

L'apprentissage de la lecture, du calcul, de l'écriture et de l'orthographe constituent les fondamentaux du parcours scolaire des enfants. Leur acquisition dépend de multiples facteurs (actions pédagogiques, accompagnement et soutien des parents...) et leur maîtrise imparfaite peut aboutir à un ou plusieurs redoublements.

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer les difficultés scolaires des enfants de 6 à 15 ans, en particulier le taux de retard des élèves

► **définition.** Ce dernier s'accroît naturellement avec le niveau scolaire ► **figure 1.** En 2019, 7,8 % des élèves sont en retard à l'entrée en 6^e, alors qu'ils sont 14,5 % en 3^e lors de la même rentrée. Le taux de retard en 6^e est inférieur à 7,3 % pour la moitié des collèges. C'est 5 points de moins qu'en classe de 3^e. Par ailleurs, les taux de retard sont hétérogènes et les écarts entre établissements se creusent de plus en plus au fur et à mesure de l'avancement de la scolarité. À l'entrée en CP, dans un quart des territoires de recrutement des collèges, le taux de retard au CP est inférieur à 3,5 % et dans un quart des territoires ce taux est supérieur à 6,9 %. Ainsi, l'écart interquartile est de 3,4 points. Cet intervalle augmente de près de deux points dès la classe de CE2 avant d'atteindre 6 points à l'entrée en 6^e puis d'excéder 8 points jusqu'à la fin du collège.

► 1. Dispersion des taux de retard du CP à la 3^e en 2019 en Centre-Val de Loire



Note : les taux de retard sont calculés à la rentrée 2019 à l'échelle des zones de recrutement des collèges publics hors ULIS de l'académie d'Orléans-Tours. Du CP au CM2, les taux de retard sont calculés selon l'école de provenance (privée ou publique) des élèves (**Pour comprendre**).

Lecture : Le taux de retard des élèves inscrits en 6^e est inférieur à 7,8 % pour 50 % des collèges publics de la région Centre-Val de Loire. Le taux de retard à l'entrée en 6^e est inférieur à 5,1 % pour les 25 % des collèges où il est le plus faible et supérieur à 11,1 % pour les 25 % des collèges où il est le plus élevé.

Champ : élèves scolarisés en Centre-Val de Loire et résidant en Centre-Val de Loire.

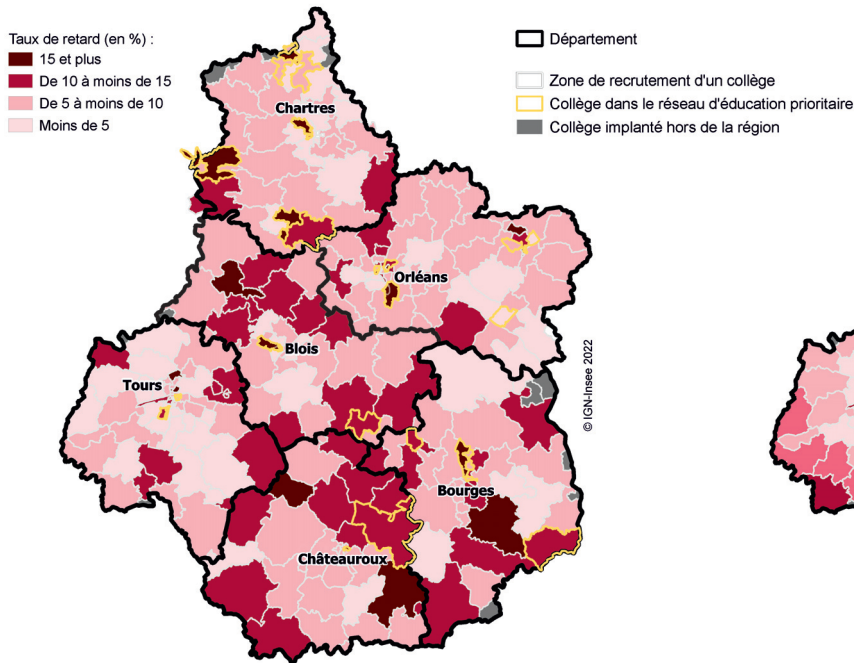
Source : Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours—DEP, MENJ-DEPP

Le retard d'un élève, dont l'origine peut aussi être une entrée plus tardive dans le système éducatif, ne reflète que partiellement les difficultés scolaires. Des lacunes ou des difficultés passagères peuvent être rencontrées sans qu'elles ne causent de redoublement. Le taux

de retard traduit aussi les pratiques des établissements scolaires en matière de redoublement. Ce dernier est de moins en moins fréquent en raison de l'évolution des pratiques et de la politique de limitation du redoublement, devenant même exceptionnel depuis la rentrée 2015.

En partenariat avec :

2. Taux de retard à l'entrée en 6^e en 2019 des élèves scolarisés dans le secteur public



Champ : élèves de 6^e scolarisés dans un collège public hors ULIS situé en Centre-Val de Loire et résidant en Centre-Val de Loire.

Source : Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours—DEP, MENJ-DEPP

Les difficultés scolaires ont pour conséquences de moins bons résultats au diplôme national du brevet, une moindre obtention du diplôme et des moyennes plus faibles aux épreuves, et peuvent engendrer une proportion plus élevée de décrochage scolaire (taux de sortie sans qualification dès 16 ans ou plus : 6,1 % en 2021 dans l'Académie).

Un élève sur treize en retard à son entrée en 6^e

En septembre 2019, 31 390 élèves résidant la région ont fait leur rentrée en classe de 6^e. Parmi eux, 2 460 accusent un retard scolaire d'au moins un an, soit un taux de retard à l'entrée en 6^e de 7,8 %, contre 14,6 % cinq ans plus tôt. Ce taux est supérieur à celui de France métropolitaine (7 %). Le taux de retard des élèves scolarisés dans un établissement public est plus élevé que celui des élèves scolarisés dans un établissement privé sous contrat ► **définition** : 8,4 % contre 4,7 % (respectivement 7,6 %, contre 4,8 % en France métropolitaine).

Les taux de retard à l'entrée en 6^e sont inégaux entre les départements. Avec des taux de retard respectivement de 9 %, 9,6 % et 9,8 % en 2019, le Cher, l'Indre et le Loir-et-Cher dépassent la moyenne régionale. À l'inverse, les taux sont plus bas dans l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire et le Loiret, avec respectivement 6,9 %, 7 % et 7,3 % d'élèves en retard. Plus généralement, le taux de retard à l'entrée en 6^e n'est pas homogène parmi les 228 collèges publics implantés dans l'académie d'Orléans-Tours ► **figure 2**. Il est inférieur à 5 % dans un collège public sur quatre et supérieur à 15 % dans près d'un collège public sur dix.

Les retards scolaires sont les plus fréquents dans les territoires marqués par une plus forte précarité économique et sociale des

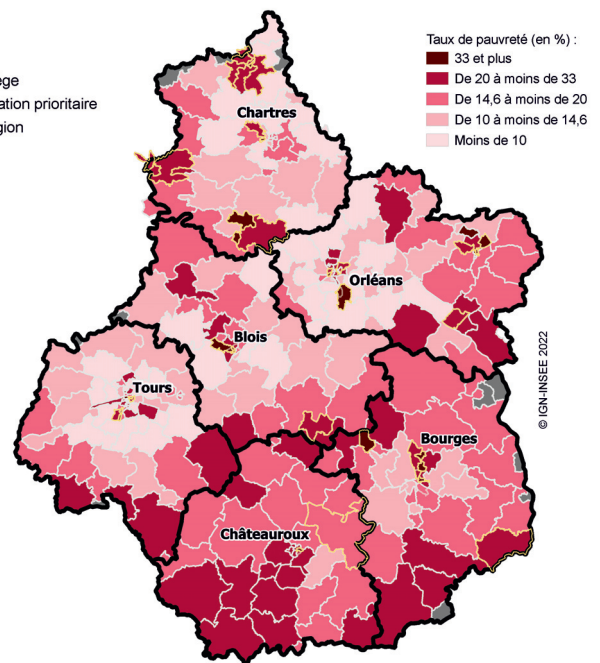
habitants. À titre d'exemple, le taux de retard médian des élèves scolarisés dans un collège dont la zone de recrutement ► **Pour comprendre** inclut un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) est sensiblement supérieur à ceux des autres collèges : 12,5 % contre 7 %. Par ailleurs, dans la moitié des collèges du réseau d'éducation prioritaire, 13,7 % des élèves sont en retard à l'entrée en 6^e, un taux presque double de celui observé dans les collèges n'appartenant pas à ce réseau.

Les enfants davantage exposés à la pauvreté

Les enfants de moins de 18 ans représentent 21 % de la population régionale en 2019. Ils sont davantage touchés par la pauvreté : plus d'un enfant sur cinq y est exposé (20,2 %), contre une personne sur huit (13 %) pour l'ensemble de la population régionale. Néanmoins, le taux de pauvreté monétaire ► **définition** régional reste en deçà du taux national (14,6 %), y compris pour les enfants (21,3 %). Le niveau de vie médian des ménages avec au moins un enfant de moins de 18 ans est de 1 680 euros par mois en Centre-Val de Loire en 2019. Il est du même ordre de grandeur qu'en France métropolitaine (1 705 euros par mois), mais inférieur à celui de l'ensemble des ménages de la région (1 797 euros par mois).

Les enfants qui vivent au sein d'une famille monoparentale ou nombreuse sont plus souvent exposés à la pauvreté. Les familles monoparentales, très majoritairement constituées de mères seules avec enfants, sont plus fortement touchées par la pauvreté (28,7 %) que les couples avec enfants (11,7 %), qui bénéficient plus souvent de deux sources de revenus d'activité. Plus d'un tiers des enfants des familles

3. Taux de pauvreté en 2019 en Centre-Val de Loire par zone de recrutement des collèges publics



Champ : ménages comprenant au moins un enfant âgé de 3 à 17 ans.

Source : Insee, Filosofi 2019

monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. Concernant les familles nombreuses, le taux de pauvreté des enfants atteint 33,4 % lorsqu'ils vivent dans un ménage avec trois enfants ou plus, contre 14,1 % lorsqu'ils font partie d'une famille avec au plus deux enfants. Plus de la moitié des enfants vivant sous le seuil de pauvreté (52,6 %) vivent ainsi avec au moins deux frères ou sœurs.

La répartition territoriale des enfants vivant sous le seuil de pauvreté est similaire à celle observée pour l'ensemble de la population précaire. Ceci est en partie lié au fait que près d'un tiers des personnes pauvres (32,8 %) sont des enfants. La pauvreté est plus marquée dans le sud de la région. Le taux de pauvreté de la population de la moitié des zones de recrutement des collèges situées dans l'Indre et du tiers du Cher est supérieur à 14,6 % ► **figure 3**. La pauvreté est moins importante dans les zones des collèges de l'axe ligérien et entre Orléans et Chartres. C'est aussi le cas dans les trois quarts de celles d'Eure-et-Loir et plus de 85 % de celles du Loir-et-Cher qui ont un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale. Les territoires de recrutement des collèges du Loiret montrent une hétérogénéité plus importante des niveaux de pauvreté : le taux de pauvreté de la population est inférieur à 10 % dans 40 % d'entre eux, soit autant que ceux dont le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale.

Corrélation entre pauvreté et retard scolaire

Le taux de pauvreté défini à l'échelle d'une zone de recrutement d'un collège public est le premier déterminant du niveau des retards des élèves à l'entrée en 6^e parmi les facteurs considérés ► **Pour comprendre** : plus le taux

► Encadré : Des actions encourageantes portées par le rectorat

La question de l'égalité des chances et de la mixité sociale des écoles et des établissements scolaires est un sujet fortement porté au sein du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et donc de l'académie d'Orléans-Tours où des actions sont d'ores et déjà en cours, destinées à favoriser la réussite de tous les élèves. Par exemple, les « petits déjeuners » à l'école dont bénéficient les élèves de certains territoires (5 400 lors de l'année scolaire 2022-2023), organisés conjointement avec les collectivités locales, contribuent à l'éducation à la santé et aident les enfants à rester concentrés toute la matinée pour apprendre dans les meilleures conditions. Le dispositif des devoirs faits en collège est une autre mesure de lutte contre les inégalités : il s'agit d'accompagner les élèves dans leur accès autonome au savoir, en particulier ceux dont les familles sont éloignées de l'école, afin de les aider à progresser et ainsi lutter contre le décrochage scolaire.

D'autres démarches sont engagées pour favoriser la mixité sociale, à travers l'offre pédagogique des établissements telle l'implantation de sections internationales (parmi les trois collèges en disposant, deux sont expérimentales dans le cadre de la mixité) ou encore l'accès facilité à certains établissements, notamment pour les élèves boursiers.

Les données de cette étude partenariale analysent plus en profondeur la relation entre la pauvreté et les difficultés scolaires. L'approche géographique permet également d'encourager et d'orienter les projets au service de l'égalité des chances dans les territoires les plus exposés.

de pauvreté de la zone est élevé, plus le taux de retard des élèves scolarisés dans le collège est important ► **figure 4**. Pour la moitié des zones de recrutement des collèges publics où le taux de pauvreté est inférieur à 10 %, le taux de retard est inférieur à 4,7 %. Lorsque le taux de pauvreté est supérieur à 20 %, le taux de retard médian à l'entrée en 6^e des collèges publics de la région atteint 10,6 %.

Pour près d'un collège sur cinq, rassemblant 18 % des élèves de 6^e, un taux de retard supérieur à 10 % s'accompagne d'un taux de pauvreté dans la zone de recrutement supérieur à 20 %. Parmi les seules zones où le taux de pauvreté est supérieur à 20 %, 56,0 % ont un taux de retard supérieur à 10 %, alors que ce taux est très faible (5 %) pour les collèges où le taux de pauvreté est inférieur à 10 %. Peu nombreuses sont les zones de recrutement de collèges où les retards sont faibles lorsque la pauvreté est élevée (3 % des collèges et un peu moins de 3 % des élèves de 6^e scolarisés dans la région), mais moins nombreuses encore sont celles où les retards sont élevés malgré une faible pauvreté.

Les différences territoriales en termes de retards scolaires se rapprochent de celles de la pauvreté. Les zones de recrutement du sud-est de la région cumulent taux de retard et de pauvreté élevés. Le contexte est plus favorable sur l'axe ligérien et il est davantage encore au nord et au sud de Chartres et de Tours où se situent la plupart des zones de recrutement cumulant un faible retard et une faible pauvreté.

Cette association spatiale entre retard scolaire et précarité économique et sociale est davantage marquée au sein des zones de recrutement des établissements du secondaire des deux métropoles régionales (Orléans et Tours). Elle suggère, outre l'impact des caractéristiques individuelles des enfants et de leur famille, un lien entre le contexte géographique de vie des enfants et leurs résultats scolaires.

La profession des parents discriminante

La réussite scolaire et l'environnement familial, caractérisé notamment par la situa-

tion professionnelle et le niveau de diplôme des parents, sont liés. Plus la part des parents d'élèves inactifs ou au chômage est forte parmi l'ensemble des parents d'élèves d'un collège toutes classes confondues, plus le retard à l'entrée en 6^e est élevé. Pour la moitié des collèges dans lesquels plus d'un parent d'élève sur cinq est inactif ou au chômage, le taux de retard en 6^e est supérieur à 12,9 %. À l'inverse, le taux de retard médian à l'entrée en 6^e est de 7,2 % lorsque la part des parents d'élèves inactifs ou au chômage est inférieure à 20 %. De même, plus la part d'ouvriers est élevée, plus le taux de retard est élevé. À l'inverse, plus la part des cadres et professions intellectuellement supérieures est forte parmi l'ensemble des parents d'élèves d'un collège public, moins les élèves sont en retard à leur entrée en 6^e. Le taux de retard en 6^e est inférieur à 4,4 % dans la moitié des collèges parmi ceux où plus d'un parent d'élève d'un collège sur cinq occupe un poste de cadre. En revanche, pour la moitié des collèges dans lesquels moins d'un parent d'élève sur cinq est cadre, le taux de retard est supérieur à 8,1 %.

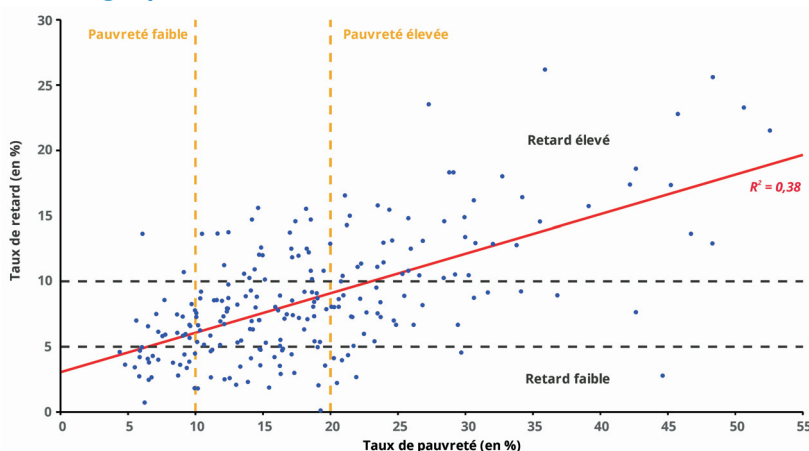
Lié à la profession exercée, le niveau de diplôme des parents a une influence sur la réussite scolaire, sans doute grâce à l'aide qu'ils peuvent apporter à leurs enfants (soutien scolaire, choix d'orientation...). Plus la part des parents d'enfants de 3 à 17 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+5 ou plus d'une zone de recrutement d'un collège est faible, plus le taux de retard est important. Le diplôme de la mère a un effet plus marqué sur les difficultés scolaires des enfants que celui du père : dans les 25 % des zones de recrutement où la part des mères d'enfants de 3 à 17 ans très diplômées est la plus faible, le taux de retard médian est de 23,5 % (respectivement 17,3 % en considérant les pères).

Taux de retard et de pauvreté plus élevés dans les centres urbains intermédiaires

Les élèves scolarisés dans un collège public qui résident dans une commune rurale sont moins souvent en retard à leur entrée en 6^e que les élèves urbains : 7,2 % contre 9,6 % ► **figure 5**. L'espace urbain est marqué par une plus forte hétérogénéité du taux de retard. Il est le plus faible dans les ceintures urbaines (5,3 %, soit inférieur de plus de 3 points à la moyenne régionale) et le plus élevé dans les grands centres urbains (10,2 %) et surtout les centres urbains intermédiaires (12,5 %, soit supérieur de plus de 4 points à la moyenne régionale). Plus d'un élève sur dix est en retard dans les collèges dont les zones de recrutement s'étendent sur les deux métropoles régionales (Orléans et Tours). Malgré un retard moins fréquent dans le rural, les élèves résidant dans une commune rurale à habitat très dispersé le sont davantage qu'au niveau régional (9,2 %).

Au sein des centres urbains intermédiaires (Blois, Châteauroux, Dreux, Montargis, Pithiviers, Vierzon...), les difficultés scolaires peuvent être liées à un environnement économique et social moins favorable.

► 4. Taux de retard à l'entrée en 6^e et taux de pauvreté par zone de recrutement des collèges publics en 2019 en Centre-Val de Loire



Note : à l'échelle d'une zone de recrutement, la pauvreté est qualifiée de faible lorsqu'elle est inférieure à 10 % et d'élevée lorsqu'elle est supérieure à 20 %. Le taux de retard à l'entrée en 6^e est faible lorsqu'il est inférieur à 5 % et élevé lorsqu'il est supérieur à 10 %. Le nuage de points a une forme croissante comme en témoigne la pente positive de la droite d'ajustement linéaire. Néanmoins, le coefficient de détermination R^2 témoigne de l'imparfaite qualité de l'ajustement et de la grande diversité des situations quelle que soit la situation du territoire en matière de pauvreté.

Champ : élèves de 6^e scolarisés dans un collège public hors ULIS situé en Centre-Val de Loire et résidant en Centre-Val de Loire ; ménages comprenant au moins un enfant âgé de 3 à 17 ans.

Sources : Insee, *Filosofi* 2019 ; Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours—DEP, MENJ-DEPP

► 5. Taux de retard en 6^e et statistiques de conditions de vie des ménages en 2019 en Centre-Val de Loire

Grille communale de densité	Taux de retard à l'entrée en 6 ^e (en %)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)	Taux d'emploi (en %)	Part des logements suroccupés	Part des PCS « très favorisées »* (en %)	Part des PCS « défavorisées »** (en %)
Urbain	9,6	19 100	23,7	78,5	3,6	21,1	36,6
Grands centres urbains	10,2	18 800	25,7	77,3	4,3	23,3	36,6
Centres urbains intermédiaires	12,5	16 000	35,4	68,3	4,5	12,9	50,0
Ceintures urbaines	5,3	22 400	10,7	88,0	1,6	26,9	23,5
Petites villes	9,5	19 600	19,2	81,5	2,3	18,9	34,5
Rural	7,2	20 700	12,0	87,7	1,5	17,3	29,7
Bourgs ruraux	7,2	20 700	12,6	86,7	1,6	18,3	29,4
Rural à habitat dispersé	6,9	20 900	10,2	88,5	1,4	17,0	29,7
Rural à habitat très dispersé	9,2	19 100	17,2	87,4	1,7	12,8	31,5
Centre-Val de Loire	8,4	20 000	17,9	83,3	2,6	19,2	33,1

Note : les PCS « très favorisées » (*) et défavorisées (**) proviennent d'un regroupement réalisé par la DEPP ([Pour comprendre](#)).

Champ : le taux de retard est défini sur le champ des élèves de 6^e scolarisés dans un collège public hors ULIS situé en Centre-Val de Loire et résidant en Centre-Val de Loire. Le niveau de vie médian, du taux de pauvreté et du taux d'emploi sont définis sur le champ des individus des ménages avec au moins un enfant de 3 à 17 ans. La part des logements suroccupés est définie sur le champ de la population totale et la part des PCS « très favorisées » et « défavorisées » sur le champ des parents d'élèves de la 6^e à la 3^e inscrits dans un collège public en 2019.

Sources : Insee, Recensement de la population 2019, Filosofi 2019 ; Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours—DEP, MENJ-DEPP

C'est effectivement sur ces territoires que le taux de pauvreté est le plus élevé : près d'une personne sur trois d'un ménage avec au moins un enfant de 3 à 17 ans vit sous le seuil de pauvreté, soit deux fois plus que la moyenne régionale (17,9 %). Sur ces territoires, les parents d'enfants sont également moins souvent en emploi et lorsqu'ils le sont, il s'agit plus fréquemment d'ouvriers. Enfin, les retards scolaires plus élevés sur ces territoires peuvent également être mis en lien avec une

part de logement suroccupés plus importante. À l'inverse, les taux de retard à l'entrée en 6^e sont généralement plus faibles dans les zones de recrutement des collèges situés dans le péri-urbain. Les faibles taux de retard des élèves des ceintures urbaines sont à mettre en relation avec un environnement économique et social plus favorable. Plus d'un parent d'élèves sur quatre appartient à une profession et catégorie sociale « très favorisée » (chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, ca-

dres de la fonction publique...). Au contraire, la part des parents d'élèves appartenant à une catégorie sociale « défavorisée » est la plus faible (23,5 %) faisant de ces territoires les seuls où la part des PCS « très favorisées » parmi les parents d'élèves est supérieure à celle des PCS « défavorisées ». Le niveau de vie des ménages y est également plus élevé avec un revenu annuel médian de 2 400 euros supérieur au niveau régional.●

Alexis Collard, Maxime Simonovici (Insee)

► Pour comprendre

Dans cette étude, un élève présente un **retard** scolaire lorsqu'il a au moins une année de retard par rapport à un cursus normal, c'est-à-dire une scolarité sans interruption ni redoublement ni saut de classe. Autrement dit, les élèves en retard en 6^e sont ceux qui ont 12 ans ou plus au 31 décembre de l'année scolaire considérée.

Le fichier de provenance des élèves de 6^e en 2019 (répartition selon les effectifs en CM2 en 2018 des différentes écoles primaires) permet de faire la liaison entre les indicateurs de difficultés scolaires du primaire et du collège sous l'hypothèse d'une stabilité de la répartition de la provenance des élèves. Cette hypothèse implique que les retards et redoublements de chaque niveau du 1^{er} degré (CP, CE1, etc) se répartissent au prorata au sein des différents collèges publics dans lesquels ils sont scolarisés en 6^e. Les taux de retard des différentes classes (CP, CM1, etc) concernent des élèves différents. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM1 est celui des élèves scolarisés en CM1 en 2019, et non celui en CM1 en 2017 des élèves scolarisés en 6^e en 2019.

Les indicateurs relatifs au niveau de vie et à la pauvreté monétaire sont issus de Filosofi 2019. Les **enfants pauvres** sont ceux qui vivent dans des ménages dont le **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. Les statistiques relatives au cadre familial (activité et niveau de diplôme des parents) et aux conditions de vie des enfants (suroccupation des logements) sont issues du recensement de la population (RP) 2019.

La nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) a été utilisée pour calculer les sous-représentations et surreprésentations de certaines professions des parents dans les différentes zones de recrutement des collèges afin de caractériser le milieu social des élèves. Selon un regroupement réalisé par la DEPP, les PCS « très favorisées » regroupent les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les professeurs et professions scientifiques, les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, les cadres administratifs et les professeurs des écoles ; tandis que les PCS « défavorisées » rassemblent les ouvriers qualifiés et non qualifiés, les retraités et inactifs.

Les **zones de recrutement** des collèges publics de Centre-Val de Loire (Académie d'Orléans-Tours) sont constituées de communes entières ou sous-parties de communes. Les statistiques de difficultés scolaires étayées sur ces zones de recrutement concernent les établissements publics (établissements des enseignements élémentaires et collèges) et sont celles calculées sur les élèves – hors ULIS et SEGPA – qui résident et sont scolarisés en Centre-Val de Loire. Les zones de recrutement des collèges publics permettent de construire des agrégats et statistiques sur un périmètre commun à partir des trois sources utilisées.

L'étude des déterminants du taux de retard des élèves à l'entrée en 6^e repose sur une régression linéaire. Elle permet d'identifier et de mesurer l'effet spécifique de plusieurs facteurs sur le taux de retard des élèves à l'entrée en 6^e. Ces facteurs sont mesurés à l'échelle des zones de recrutement des 228 collèges publics de la région. L'année 2019 est retenue pour permettre de mettre en regard les différents indicateurs (pauvreté, difficultés scolaires) sur un champ commun. Certains indicateurs de difficultés plus récents sont disponibles. Le taux de retard des élèves scolarisés en 6^e en 2021 est de 9,4 %.

🔗 [Voir documentation sur Insee.fr](#)

► Définitions

Le **taux de retard** en 6^e est calculé en rapportant le nombre d'élèves scolarisés dans une zone et en retard à l'entrée en 6^e, au nombre total d'élèves primo-entrants en 6^e scolarisés dans cette zone à une rentrée donnée. Sont pris en compte les élèves scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat, sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Le **taux de pauvreté** monétaire correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian, selon les conventions européennes, soit en 2019 à 13 224 euros par an.

► Sources

Insee, Recensement de la population (RP) 2019 ; Insee, Revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi) 2019.

Rectorat, SYSCA (SYstème d'information Statistique Consolidé Académique), base élèves du second degré, DIAPRE (Données Individuelles Anonymes du Premier Degré de l'Éducation Nationale), base élèves du premier degré, sectorisation des collèges, pour définition des zones de recrutement.

► Pour en savoir plus

- Inégalités scolaires et politiques éducatives : une introduction, Économie et Statistique n° 528-529, 2021.
- Évaluations en début de 6^e dans l'académie d'Orléans-Tours en 2020, stats infos n°21.07, Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, septembre 2021.
- Le retard scolaire à l'entrée en 6^e : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés, Insee Première n° 1512, septembre 2014.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

